

N° 25

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 34

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 33) et in-8° 567.

Sénat : 24 (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvera, en 1967, à 117.655.000 francs, au lieu de 115.830.000 francs en 1966, soit une augmentation de 1.825.000 francs.

*
* * *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1967 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1966 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	RETENUES pour 1966.	PROPOSEES pour 1967.	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Produit de la fabrication des monnaies françaises	100.030.000	97.355.000	— 2.675.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	6.000.000	8.700.000	+ 2.700.000
Produit de la vente des médailles	9.000.000	10.500.000	+ 1.500.000
Divers	800.000	1.100.000	+ 300.000
Total	115.830.000	117.655.000	+ 1.825.000

Deux postes sont en augmentation : le produit de la fabrication de monnaies étrangères et celui de la vente des médailles ; en revanche, le produit de la fabrication des monnaies françaises est en diminution.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises est fonction du nombre de pièces de chaque type et du prix de cession de chacune d'elles. Ses variations reflètent donc celles des programmes annuels.

Rappelons ci-après le programme de 1966 :

NATURE DES PIECES	NOMBRE de pièces.	PRODUIT
	(En millions.)	(En francs.)
10 F en argent.....	10	54.000.000
5 F en argent.....	5	12.000.000
1 F en argent.....	20	3.600.000
1/2 F en nickel.....	94	12.220.000
20 centimes en cupro-aluminium.....	20	1.660.000
10 centimes en cupro-aluminium.....	30	1.800.000
5 centimes en cupro-aluminium.....	320	12.800.000
1 centime en acier inoxydable.....	50	1.950.000
Total	549	100.030.000

L'exécution de ce programme se poursuit normalement, et à la date du 31 juillet, le nombre de pièces frappées depuis le début de l'année était le suivant :

NATURE DES PIECES	NOMBRE DE PIECES
	(En millions.)
10 F.....	5,6
5 F.....	4,5
1 F.....	20
1/2 F.....	58
20 centimes.....	11
10 centimes.....	12,5
5 centimes.....	195,5
1 centime.....	7,5

Comme on le voit, l'effort essentiel a porté principalement d'une part sur la fabrication massive des pièces de 5 centimes en cupro-aluminium au nickel, qui se substituent à celles de 5 anciens francs en aluminium démonétisées le 1^{er} octobre 1966, et d'autre part, dans une moindre mesure, sur celle des pièces de 1/2 franc, pour permettre au début de l'année prochaine la démonétisation des pièces de 50 anciens francs prévue par le décret n° 66-586 du 3 août 1966. Le nombre de pièces de 1 franc frappées sera également suffisant pour qu'ait lieu à la même époque le retrait des pièces de 100 anciens francs.

Pour 1967, le programme envisagé s'établit ainsi qu'il suit:

NATURE DES PIÈCES	NOMBRE de pièces.	PRODUIT
	(En millions.)	(En francs.)
10 F en argent	10	54.000.000
5 F en argent	5	12.000.000
1 F en argent	10	1.800.000
1/2 F en nickel	10	1.300.000
20 centimes en cupro-aluminium	135	11.200.000
10 centimes en cupro-aluminium	245	14.700.000
5 centimes en cupro-aluminium	10	400.000
1 centime en acier inoxydable	50	1.950.000
Total	475	97.355.000

B. — LES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le produit de la fabrication des monnaies étrangères est évalué dans le budget de 1967 à 8,7 millions de francs au lieu de 6 millions de francs en 1966, compte tenu des résultats de l'année en cours et des commandes déjà passées ou prévisibles.

Les prévisions portent sur la fourniture de 74 millions de pièces diverses dont notamment 14 millions de pièces d'argent pour un Etat étranger.

Au cours des huit premiers mois de 1966, il a été frappé 57 millions de pièces étrangères, et, pour les quatre derniers mois, la frappe doit porter sur 14 millions de pièces diverses, soit par conséquent un total de 71 millions de pièces auquel il y a lieu d'ajouter la frappe de 3 millions de pièces diverses pour les territoires français du Pacifique et la Côte française des Somalis, dont la recette sera, comme il convient, imputée au chapitre des monnaies françaises.

C. — LES MÉDAILLES

En 1966, l'accroissement du nombre des médailles fabriquées n'a cessé de se poursuivre. Il avait atteint 400.000 en 1964, 425.000 en 1965. Il est vraisemblable qu'il sera cette année de l'ordre de 500.000. Le nombre des modèles nouveaux a augmenté sensiblement, passant de 175 pour l'année 1963 à 300 pour l'année 1965, et atteindra un chiffre voisin de 350 en 1966.

Le chiffre d'affaires global des ventes des médailles a atteint en 1965 7.350.000 francs et son montant sera certainement plus

élevé en 1966. On peut espérer que ce mouvement continuera en 1967, le chiffre d'affaires ayant cru régulièrement, à tarif constant, pendant ces trois dernières années. Le réajustement des tarifs de vente des médailles, au 1^{er} avril 1966, fixé sur le taux moyen de 20 % pour les médailles en bronze et les décorations et 10 % pour les médailles en argent, doit amplifier l'augmentation du chiffre d'affaires.

Pour 1967, le produit de la vente des médailles est évalué à 10,5 millions de francs au lieu de 9 millions de francs en 1966.

Ce secteur connaît, depuis quelques années, un essor qu'il convient de souligner. Par la création d'un « Club français de la médaille » et par une publicité judicieuse, l'Administration des Monnaies et Médailles a relancé, dans le public, le goût de la médaille. Plusieurs expositions, parfaitement organisées, ont connu un grand succès et les productions françaises sont très demandées non seulement en France, mais encore à l'étranger.

Ainsi, le « Club français de la médaille » a sensiblement étendu ses activités depuis l'année dernière, puisque le nombre de ses adhérents, qui s'élevait à 850 au 31 décembre 1965 atteignait 1.710 au 15 septembre 1966 parmi lesquels 294 adhérents étrangers dont une grande majorité de Nord-Américains.

Le Club a plusieurs objectifs. Le premier de ceux-ci est la constitution d'une clientèle fidèle : les adhérents s'engagent à acquérir au minimum quatre médailles par an.

Les recettes provenant de la vente des médailles par le Club se sont élevées à 140.000 francs en 1964, 175.000 francs en 1965 et elles avaient dépassé, pour le premier semestre 1966, le chiffre de 100.000 francs.

Le Club a aussi un objectif plus général : servir l'art de la médaille, par la diffusion d'études et d'informations qui prennent place dans le bulletin qu'il édite, comme par les contacts qu'il tend à favoriser entre les amateurs et les artistes.

Il est également, de ce fait, un facteur de « relations publiques » pour l'Administration des Monnaies et Médailles et il a certainement joué un rôle — qu'il est impossible d'apprécier de façon précise — dans le développement des ventes de la collection générale comme des commandes au titre des coins particuliers.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1966 et celles de 1967 est donnée par le tableau ci-après.

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1966 et ceux figurant dans le projet de budget de 1967.

	1966	1967			DIFFEREN avec 1966.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
I. — Crédits de paiement.					
Première section. — Exploitation :					
— personnel	18.744.003	19.585.690	+ 505.641	20.091.331	+ 1.347.328
— charges sociales.....	4.041.422	5.261.631	+ 22.600	5.284.231	+ 1.242.809
— matériel	78.785.960	78.785.960	+ 735.000	79.520.960	+ 735.000
— versement au budget général...	9.758.615	>	+ 3.328.478	3.328.478	— 6.430.137
Total	111.330.000	103.633.281	+ 4.591.719	108.225.000	— 3.105.000
Amortissement (à déduire).....	731.000	731.000	+ 185.000	916.000	+ 185.000
Total pour la première section.	110.599.000	102.902.281	+ 4.406.719	107.309.000	— 3.290.000
Deuxième section. — Investissements.	5.231.000	5.680.000	+ 4.666.000	10.346.000	+ 5.115.000
Totaux généraux.....	115.830.000	108.582.281	+ 9.072.719	117.655.000	+ 1.825.000
II. — Autorisations de programme.....	16.961.000	>	+ 1.666.000	1.666.000	— 15.295.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel passent de 18.744.003 francs en 1966 à 20.091.331 francs en 1967.

Cette augmentation provient pour 841.687 francs de l'extension, en année pleine, des mesures intervenues au cours de l'année 1966 en matière de rémunérations.

Pour le surplus, l'augmentation de crédit demandée se rapporte à trois mesures :

a) Une réorganisation des services techniques rendue nécessaire par le développement de l'activité de la Monnaie et l'application généralisée de nouvelles techniques de production. Cette réorganisation se traduit par les transformations d'emplois retracées dans le tableau ci-après.

EMPLOIS CREEES		EMPLOIS SUPPRIMES	
Grade.	Effectif.	Grade.	Effectif.
Ingénieur en chef.....	2	Ingénieur en chef.....	1
		Directeur des essais.....	1
Chef de fabrication.....	9	Chef mécanicien principal.....	5
		Contrôleur technique.....	4
			9
Chef mécanicien.....	1	Chef magasinier.....	1
Chef d'atelier principal.....	2	Chef d'atelier de classe excep- tionnelle	2
Chef d'atelier.....	4	Archiviste	1
		Sous-archiviste	1
		Chef du magasin de gros.....	1
		Sous-bibliothécaire	1
	6		6
Chefs d'atelier adjoints.....	16	Préposé caissier.....	1
		Surveillant principal.....	1
		Préposé surveillant.....	1
		Ouvriers de 3 ^e catégorie « B »...	13
			16
Adjoints techniques mécaniciens.	7	Ouvriers mécaniciens 1 ^{re} catégo- rie « A ».....	7
Totaux.....	41	Totaux.....	41

b) La création d'un emploi supplémentaire de graveur pour faire face au développement pris par les travaux de gravure de médailles en taille directe ;

c) La constitution d'une provision de 429.000 francs pour faire face à une hausse éventuelle des dépenses de salaires et de rémunérations.

2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales sont en augmentation de 1.242.809 francs, soit environ 30 %. Cette importante progression tient d'une part au relèvement de différentes cotisations (assurances sociales, accidents du travail, etc), d'autre part, à l'ajustement des crédits destinés à la contribution au Fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat.

Il est rappelé à cet égard que, pour assurer le service des pensions, le Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels d'Etat perçoit une double contribution versée par les ouvriers et par l'Etat et calculée sur la masse des salaires. Les services ou administrations dotés de budgets annexes ou autonomes contribuent à la couverture de l'insuffisance éventuelle des ressources du Fonds proportionnellement au montant des pensions servies à leurs anciens ouvriers. La contribution de ces administrations, qui est versée en recettes aux produits divers du budget où une ligne spéciale est prévue à cet effet, est déterminée périodiquement à partir des dépouillements mécanographiques effectués par la Caisse des dépôts et consignations qui assure la gestion du Fonds spécial de retraites. L'excédent des dépenses sur les recettes du Fonds spécial apparaissant, pour 1967, en augmentation par rapport à 1966, il y a donc lieu de majorer le montant du crédit affecté au versement de la contribution due par l'administration des Monnaies et Médailles.

3° *Les dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel passent de 78.785.960 francs en 1966 à 79.520.960 francs en 1967, accusant ainsi une augmentation globale de 735.000 francs.

Le total des majorations réelles de dépenses s'élève à 1.364.000 F, mais celles-ci sont compensées à concurrence de 200.000 francs par une réduction de la dotation pour travaux, fournitures et services extérieurs.

Cet accroissement de 1.364.000 francs résulte :

— du relèvement des impôts fonciers et de la patente (+ 60.000 francs) ;

- de l'ajustement de l'annuité d'amortissement des matériels et outillages (+ 185.000 francs) ;
- des dépenses relatives à la publicité (+ 40.000 francs) ;
- de la majoration de la dotation pour achat de marchandises en vue de faire face aux besoins des ateliers (+ 250.000 francs) ;
- des frais de transports des pièces d'argent destinées au Venezuela (+ 400.000 francs).

4° *L'affectation des résultats.*

En vue de financer les investissements, une somme de 9.430.000 francs sera versée en 1967, à la deuxième section du budget, au lieu de 4,5 millions de francs seulement en 1966.

Quant au reliquat dégagé par les résultats d'exploitation, il est versé au Trésor ; ce reliquat doit s'élever en 1967 à 3.328.478 francs au lieu de 9.758.615 francs.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital seront sensiblement plus importantes que l'année précédente : 10.346.000 francs en crédits de paiement au lieu de 5.231.000 francs. En revanche, les autorisations de programme diminuent d'une manière très importante puisqu'elles sont ramenées d'une année à l'autre de 16.961.000 francs à 1.666.000 francs. Cette diminution tient au fait qu'en 1966, les autorisations de programme avaient été extrêmement importantes puisqu'elles englobaient le lancement de la construction d'un nouvel établissement de la Monnaie près de Bordeaux, opération qui, à elle seule, représentait un supplément d'engagement de dépenses de 15.050.000 francs.

Les dépenses en capital se répartissent en trois catégories :

1° L'augmentation de 3 millions de francs du fonds de roulement créé en 1962 et qui sera ainsi porté de 7 millions à 10 millions de francs ;

2° Le remplacement et l'acquisition de certains matériels, opérations pour lesquelles il est prévu une autorisation de programme de 1.416.000 francs se décomposant ainsi qu'il suit :

— 916.000 francs pour le remplacement de l'installation de traitement thermique des coins de monnaies et médailles, de deux presses monétaires rapides, d'une presse Schuler et de divers matériels mécanographiques ;

— 500.000 francs pour l'acquisition d'un four de passage à recuire les médailles, d'une installation de dorure et argenture et d'une compteuse électronique, ainsi que pour l'étude et la réalisation d'un tour à réduire.

3° La réfection du pavage de la cour des remises de l'Hôtel des Monnaies représentant une dépense de 250.000 francs.

*
* *

Par ailleurs, l'Administration des Monnaies et Médailles poursuit la réalisation d'une nouvelle usine dans la région de Bordeaux.

La nécessité de la création d'un nouvel établissement monétaire est apparue depuis déjà de nombreuses années. Rappelons que, dès 1960, il avait été prévu d'installer en province une usine de laminage et de fonderie et que des crédits avaient été demandés à cet effet. Primitivement, l'implantation de cette usine avait été envisagée à Beaumont-le-Roger (Eure), où l'Administration des Monnaies et Médailles a déjà une annexe. Puis il fut procédé à des études techniques plus poussées par des experts désignés par le Ministre des Finances ; mais, malgré les interventions de votre Commission des Finances lors de la discussion des différents budgets, les conclusions des experts ne furent connues que le 4 mai 1963. Le 25 juin suivant, le Ministre des Finances et des Affaires économiques confirmait le principe de la construction de cette usine sous réserve que soit effectuée une nouvelle étude permettant de déterminer, d'une part, le lieu d'implantation du bâtiment, et d'autre part, la nature et l'importance des installations devant être décentralisées.

Cette étude a conduit à prévoir l'implantation de la nouvelle usine dans la région de Bordeaux. Par ailleurs, le nouvel établissement assurera non seulement la fabrication des flans monétaires, comme il a été prévu initialement, mais encore la frappe des pièces de monnaie.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1967.